

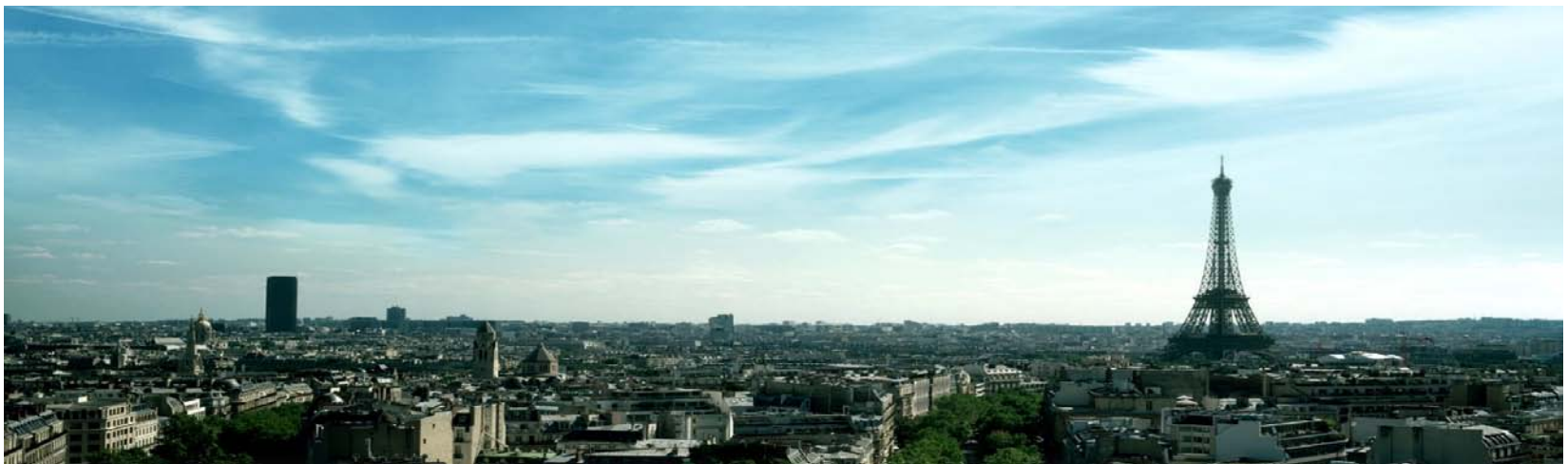
Le Métro Grand Paris

Débat Public LNPN

Réunion Publique - 24 Novembre 2011

Un diagnostic partagé et une priorité présidentielle.

- Juin 2007 discours de Roissy
- Décembre 2007, “consultation internationale” des 10 équipes d’architecte-urbanistes qui débouchera sur l’AiGP.
- Mars 2008, création du secrétariat d’état à la Région capitale (Christian BLANC.)
- Avril 2009 projet pour le Grand Paris.
- 3 juin 2010 loi sur le Grand Paris



La loi Grand Paris

- Projet urbain, social et économique : promeut le développement économique durable, solidaire et créateur d'emplois.
- Création d'un réseau de transport public par métro automatique
- Création de la Société du Grand Paris (EPIC), Maître d'Ouvrage du réseau de transport
- Création des Contrats de Développement Territorial (CDT), nouvel outil d'urbanisme
- Création de l'Établissement Public de Paris-Saclay (EPPS)

Un projet global

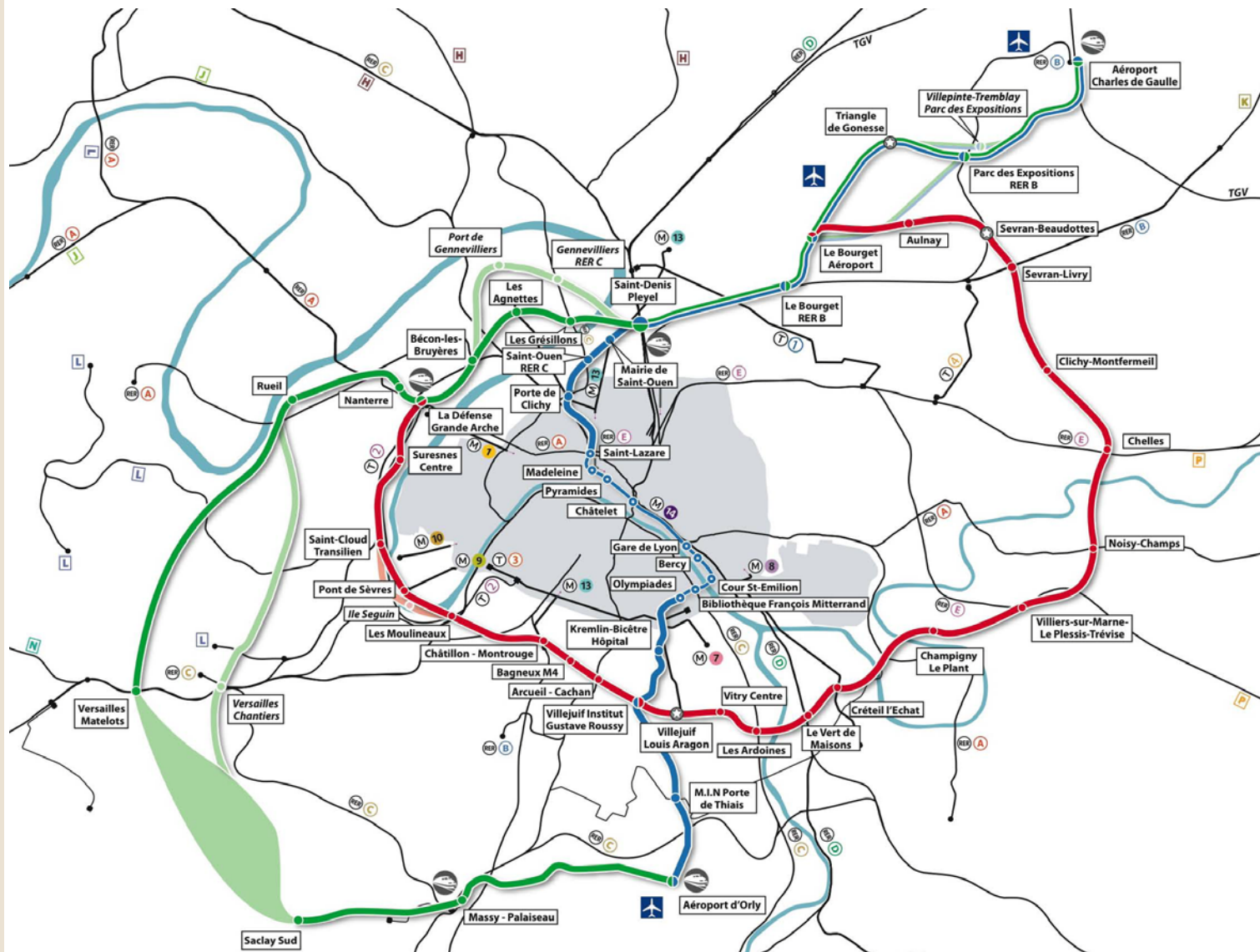
- Le transport public
- Le développement urbain
- Le développement économique



Les ambitions du Grand Paris

- Organiser une métropole unie et multipolaire.
- Relier le Grand Paris aux ports, aux aéroports, aux gares TGV et réunir l'offre et la demande d'emplois.
- Construire 70 000 nouveaux logements chaque année, en priorité dans les secteurs dont l'attractivité sera portée par le nouveau métro.
- Renforcer l'identité des territoires par une signature économique forte appuyée sur des clusters d'excellence et reliés entre eux.
- Favoriser le développement durable de la métropole.

Le Projet de Transport présenté au débat public en septembre 2010



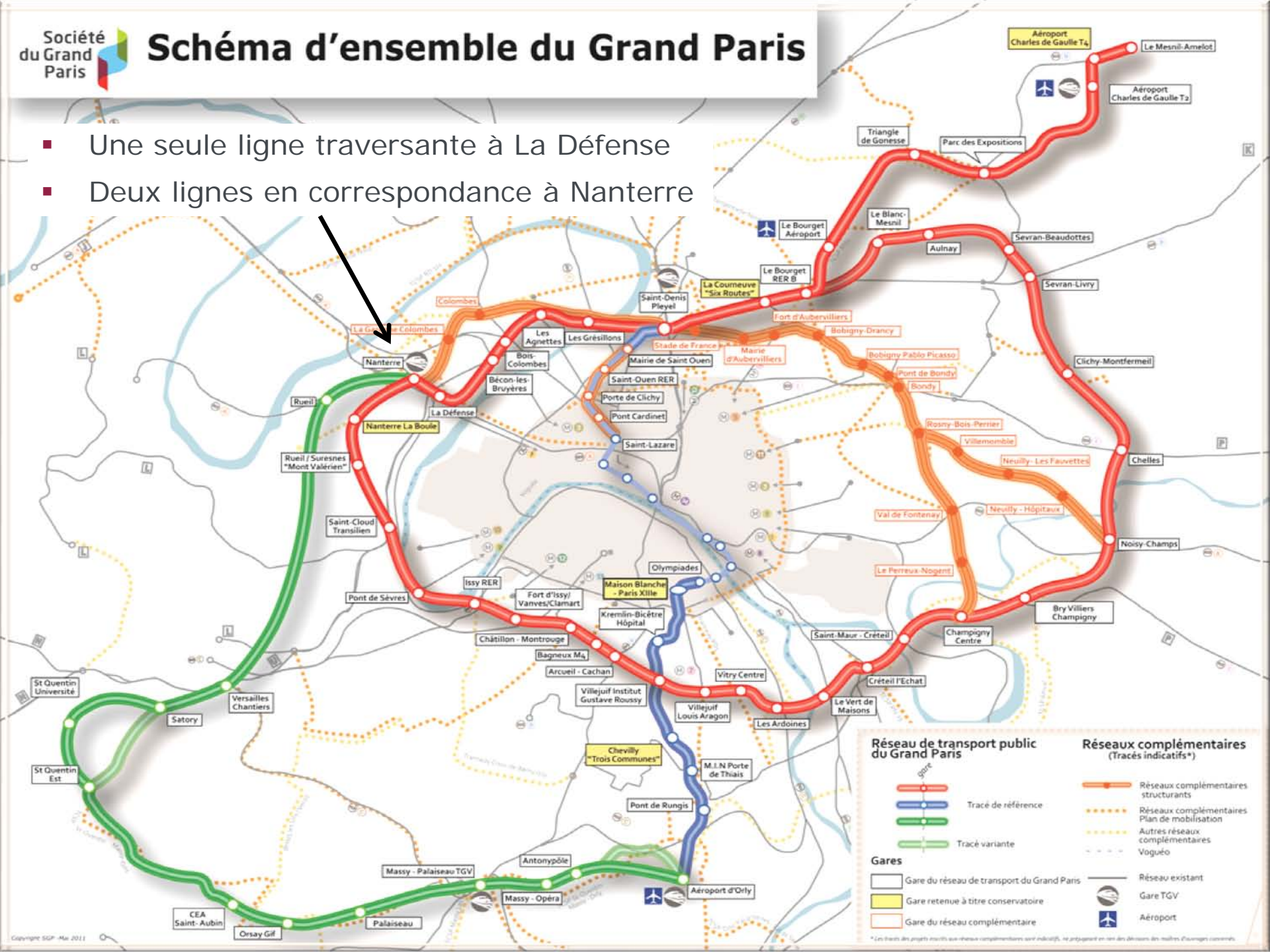
La question des transports

Le(s) débat(s) public(s)

- Un débat utile, et hors du commun (de septembre 2010 à janvier 2011)
 - 72 réunions, 20.000 participants, 250 cahiers d'acteurs
- Qui a contribué au rapprochement des projets
 - « Synthèse » des propositions du STIF Arc Express, et de la SGP
 - Vision globale des investissements nécessaires pour préparer l'avenir, tout en investissant dans le fonctionnement quotidien des RER, dans le développement de lignes locales
- Accord Etat-Région du 26 janvier 2011
 - Plan 2010-2025 : 32,5 milliards d'€uro consacrés
 - À la modernisation des réseaux existants (dès 2011)
 - Au(x) nouveau(x) réseau(x) de métro automatique
 - Aux projets complémentaires ; tramways, bus en site propre, prolongement de lignes existantes
- Un schéma d'ensemble validé par décret en Conseil d'Etat le 26 Août 2011

Schéma d'ensemble du Grand Paris

- Une seule ligne traversante à La Défense
- Deux lignes en correspondance à Nanterre



Réseau de transport public du Grand Paris

- Tracé de référence
- Tracé variante

Gares

- Gare du réseau de transport du Grand Paris
- Gare retenue à titre conservatoire
- Gare du réseau complémentaire

Réseaux complémentaires (Tracés indicatifs*)

- Réseaux complémentaires structurants
- Réseaux complémentaires Plan de mobilisation
- Autres réseaux complémentaires
- Vogüeo

Gares

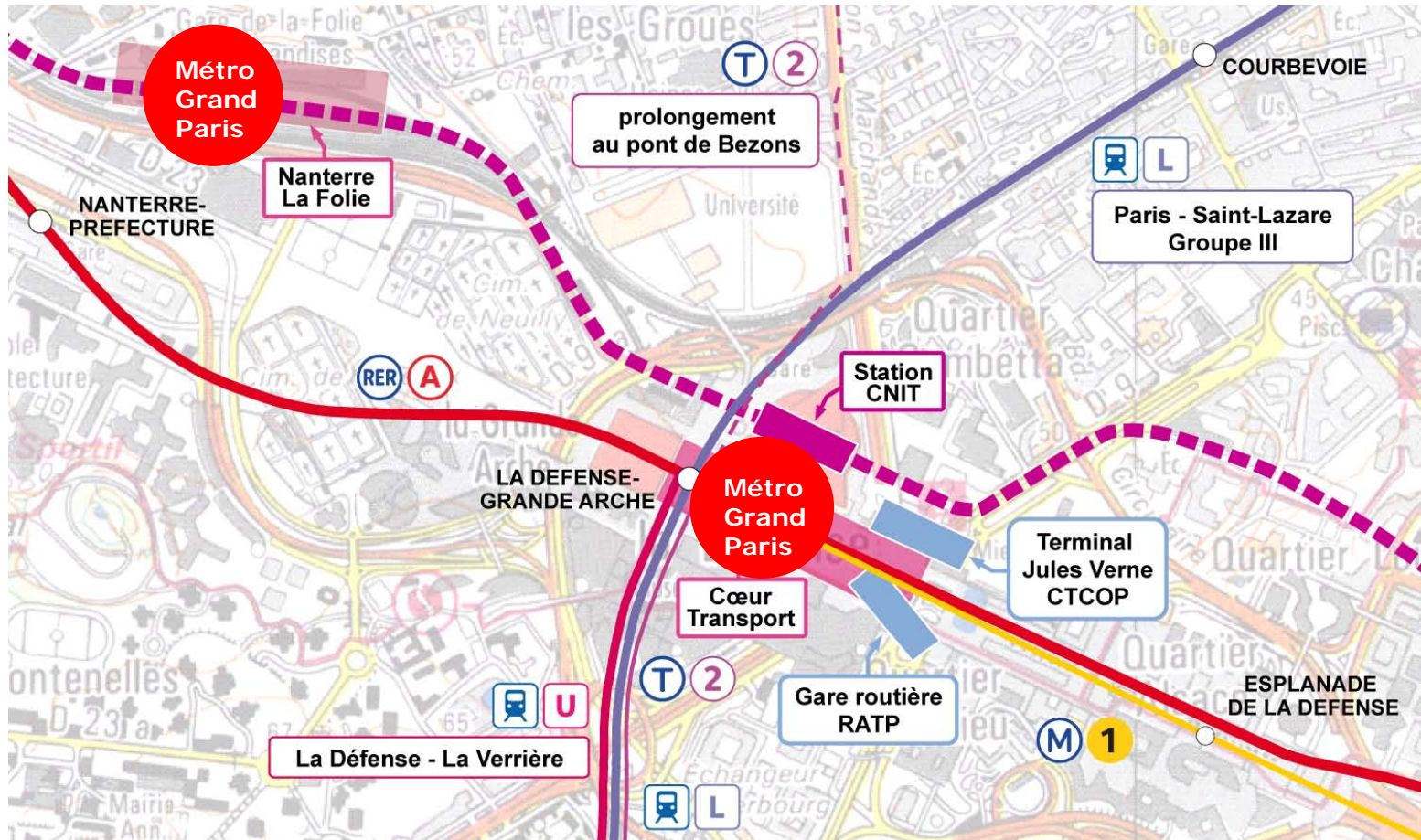
- Réseau existant
- Gare TGV
- Aéroport

* Les tracés des projets inscrits aux schémas complémentaires sont indicatifs, ne s'engageant en rien dès lors que des études de faisabilité complémentaires

Caractéristiques du réseau de transport de la SGP

- 170 kms
- 2 millions de passagers par jour
- Plus de 60 kms/heure de vitesse commerciale
- Une cadence d'un train toutes les 90 secondes
- Interconnexion avec le réseau existant
- 57 gares

Deux gares (La Défense, Nanterre) en interconnexion avec les autres modes



Société du Grand Paris



Société
du Grand
Paris

